



Engagement associatif des salariés

En 2023, **l'engagement des salariés en mécénat de compétences** auprès de nos associations partenaires a été reconnu et salué par la Fondation SNCF. Grâce à ces salariés engagés, de nombreux jeunes mentorés, bénévoles et salariés d'associations se sentent accompagnés, soutenus dans leur action au quotidien. Ces engagements contribuent au renforcement du lien social et à l'expression de l'engagement sociétal du Groupe SNCF.

Pour accentuer cette reconnaissance, les salariés sont encouragés par la Fondation SNCF à enregistrer sur une plateforme dédiée les compétences développées pendant les missions réalisées sur un temps long et régulier: mentorat d'un jeune, intervention régulière dans des établissements scolaires ou auprès d'étudiants, accompagnement de réfugiés, etc.

L'objectif est d'inviter le salarié à se servir de ces compétences enregistrées au moment de son entretien individuel annuel (EIA) pour les valoriser auprès de son manager, en évoquant cette expérience d'engagement comme d'une richesse mise en pratique au sein de l'entreprise.

En 2023, **douze salariés** SNCF étaient engagés en missions de longue durée, afin de partager leurs compétences pour des associations néo-aquitaines.

COUPS DE COEUR CITOYENS

DE LA FONDATION SNCF

Le bénévolat associatif est une forme d'engagement tout aussi reconnue au sein de l'entreprise par la Fondation SNCF. Chaque année, l'appel à projets «Coups de Cœur Citoyens» est organisé, invitant les salariés impliqués dans le tissu associatif local à parrainer des associations pour l'obtention de subventions. Ainsi, en soutenant financièrement des projets associatifs, la Fondation SNCF met en lumière les actions locales au bénéfice des jeunes publics en difficulté, tout en valorisant l'engagement bénévole des salariés.

En 2023, **25 salariés** impliqués ont parrainé autant de projets associatifs, permettant la distribution de **47 000 euros en Nouvelle-Aquitaine**.

12

salariés engagés
en missions de
longue durée

25

salariés impliqués
dans le parrainage
des jeunes

47 000 €

de parrainage en 2023,
en Nouvelle-Aquitaine